

**LA CIRCULAIRE N°6 - 2013
HYGIENE ET SECURITE**

CHSCT-M DU 4 JUILLET 2013

ORDRE DU JOUR

- *Tableau de suivi des points abordés lors des précédents CHSCT-M.*
- *Guide méthodologique relatif à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.*
 - *Référentiel ministériel des risques professionnels.*
 - *Doctrine d'emploi des ISST.*
- *Lettre de mission des Médecins Coordonnateurs Nationaux (MPCN).*
- *Lette de mission des Secrétaires administratifs des CHSCT Spéciaux.*
 - *Questions diverses*
 - *- Instance informelle*

DECLARATION LIMINAIRE FO FINANCES

La politique budgétaire d'austérité actuelle n'est guère propice à un dialogue social constructif, porteur d'avancées, ni pour les agents des ministères économiques et financiers, ni pour les fonctionnaires, ni pour les salariés, les sans emploi ou encore les retraités.

A cet égard, les mauvaises nouvelles se multiplient :

- avec, tout d'abord, la présentation du **Programme Ministériel de Modernisation et de Simplification (PMMS)**, dont la lecture détaillée conforte le délitement de la présence territoriale des services publics économiques et financiers, avec des restructurations d'importance et des suppressions d'emplois massives : 2564 nouvelles suppressions d'emplois d'ores et déjà annoncées pour 2014 à Bercy !

- avec les « **démarches stratégiques** », en cours d'élaboration dans les Directions dont les premiers contours témoignent de l'ampleur de la casse sociale dans les années à venir si ces projets allaient à leur terme. Le projet de « *concertation spécifique sur l'amélioration du dispositif d'accompagnement des restructurations* » pour les Directions à réseaux, prévus dans le PMMS présenté en mars dernier, s'inscrit bien dans la même logique ;

- avec, le **blocage de la valeur du point d'indice** depuis juillet 2010, confirmé pour au moins une année de plus par Madame la Ministre de la Fonction Publique et qui constitue un autre sujet de colère. Cette baisse ininterrompue du pouvoir d'achat, reconnue officiellement par les services de l'INSEE, ne saurait être acceptée par notre Fédération ;

- avec la confirmation par le **bilan social** présenté lors du CTM du 27 juin dernier du constat dressé depuis des mois par la Fédération des Finances FO : effectifs en baisse continue, raréfaction des recrutements, tassement des promotions internes, affaïssement du nombre de stagiaires, réduction du budget formation ;

- avec dans le même temps, **la dégradation des conditions de travail** dans toutes les Directions et les acteurs de la santé, sécurité au travail qui ne cessent d'alerter sur la **souffrance au travail** de plus en plus présente dans le quotidien des agents.

- Et pour couronner le tout, c'est maintenant une **nouvelle réforme des retraites** qui se prépare. Les fonctionnaires sont encore une fois pris pour principale cible dans le rapport Moreau, avec en particulier la remise en question « des 6 derniers mois de carrière » pour le calcul de leur pension. Mais ce sont encore des projets : de relèvement de la durée de cotisations, d'une hausse des cotisations et d'une remise en cause du niveau des pensions.

Pour FO Finances, ce contexte particulièrement difficile pour les conditions de travail des agents nécessite une véritable politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens et le nécessaire engagement des Directions Générales dans l'intérêt des agents.

Elle passe par

- **des moyens de prévention et d'action** ;

- le renforcement des réseaux des acteurs de prévention. En matière de Santé au Travail rien ne peut être fait sans **Médecins de Prévention**, or de nombreux départements en sont dépourvus : pour **FO Finances**, face à la réelle pénurie du vivier des Médecins du Travail, les Ministères Economiques et Financiers doivent se donner les moyens d'en recruter en améliorant leurs conditions de travail et leur rémunération et d'agir pour les conserver.

- la mise en place d'une **véritable formation Santé Sécurité au Travail** pour tous les cadres et tous les agents, telle qu'annoncée en 2007. Des sessions de formation d'1 ou 2 journées sont peu crédibles.

- une **augmentation des crédits** des CHSCT et des crédits directionnels pour une véritable politique d'amélioration des conditions de travail

Les Ministres doivent assumer leurs responsabilités d'employeurs publics en tirant réellement les leçons des effets néfastes engendrés par leur politique de destruction des services économiques et financiers et en donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, en agissant sur la prévention de la souffrance au travail.

Pour FO Finances les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, l'arrêt immédiat des plans pluriannuels de suppressions d'emplois, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

FO Finances mettra tout en œuvre pour que les droits des agents en matière de Santé Sécurité au Travail soient préservés et améliorés dans le cadre d'une **politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.**

TABLEAU DE SUIVI DES POINTS ABORDES LORS DES CHSCT-M PRECEDENTS

- **CHSCT de Paris** : Concernant le second poste de Secrétaire Animateur (SA), à pourvoir, trois candidatures sont actuellement à l'étude pour une prise de fonction à la rentrée. Par ailleurs, il y aura bien un Conseiller de Prévention dès la rentrée également, qui pilotera un pôle de trois Assistants de Prévention tel que le prévoit le décret de 82-453 modifié. La DGFIP va demander à Mr Parini de nommer ce Conseiller de Prévention eu égard au nombre important de sites relevant de la compétence du CHSCT de Paris.
- **GENES de l'INSEE** : Une convention inter-entreprises pour recruter un Médecin de Prévention est en cours.

GUIDE METHODOLOGIQUE « L'EVALUATION ET LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS »

Ce guide méthodologique remplace le « *guide pratique Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels* » (DUERP) de 2007. Il couvre un périmètre plus large en présentant le cadre général, les principes et les différentes étapes de la démarche globale d'évaluation et de prévention des risques professionnels qui se traduit par l'élaboration annuelle du DUERP et du PAP (Programme Annuel de Prévention). Il tient compte de cinq ans d'expérience, prend en compte la nouvelle réglementation et le nouvel outil informatique **DUERPAP**. Au-delà de la méthode, il s'agit également d'un guide pratique destiné à fournir à chaque type d'acteur les clés nécessaires à la compréhension et à la mise en œuvre de la démarche d'évaluation et de prévention des risques et de son rôle.

La réglementation oblige à la réalisation de l'évaluation des risques et à la mise en place d'actions de prévention mais n'encadre pas précisément leur mise en œuvre. **La méthode et les outils présentés dans ce guide constituent un cadre méthodologique ministériel qui a été validé en CHSCT ministériel.** Il s'inspire largement des pratiques mises en œuvre ailleurs et des recommandations de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

Sous réserve de la prise en compte des amendements, qui ont été acceptés, le projet de guide a été adopté à l'unanimité.

REFERENTIEL MINISTERIEL DES RISQUES PROFESSIONNELS

Afin de faciliter l'identification, l'évaluation et la prévention des risques professionnels, un référentiel ministériel, composé de fiches de risques, a été élaboré. Il fait partie intégrante du guide méthodologique relatif à « *l'évaluation et la prévention des risques professionnels* ». Sa consultation permet d'identifier rapidement les situations d'exposition présentant des risques professionnels et d'accompagner la recherche de mesure de prévention.

Le référentiel ministériel des risques professionnels intègre la nouvelle notion réglementaire de pénibilité au travail. Même si les dispositions relatives à la pénibilité au travail ne sont pas encore concrètement mises en œuvre dans les Ministères Economiques et Financiers, lorsqu'ils existent, les seuils réglementaires de pénibilité et les valeurs limites d'exposition sont mentionnés dans les fiches de présentation des risques professionnels et les modalités de cotation de ces situations sont explicitées dans le guide. La mise en place de l'ensemble du dispositif relatif à la pénibilité au travail interviendra ultérieurement avec notamment les éléments de traçabilité.

Dans les fiches de risques correspondant à des facteurs de pénibilité au sens de l'article D.4121-5 du code du travail, figurent des éléments permettant d'apprécier si les situations de travail entrent ou pas dans le champ de la pénibilité :

- des **critères ou seuils de pénibilité**. Cependant, la discussion sur la pénibilité et les seuils se poursuivra au sein des Directions notamment pour ce qui concerne les postures pénibles et les températures extrêmes dont les seuils sont soit absents soit vagues dans les textes.

- une « **liste de métiers/activités/fonctions** » au sein desquels il convient de rechercher les situations de pénibilité. Cette liste n'exclut pas l'examen de situations de travail relevant d'autres métiers/activités/fonctions qui seraient signalées par les agents. A cet égard, une « fiche métiers » a été remise en séance : elle sera complétée par les Directions.

Les **risque d'agression** seront bien pris en compte. L'INSEE abordera cet automne le **travail isolé** des enquêteurs au sein de son CHSCT Spécial. Les Directions vont communiquer et discuter sur le guide et son référentiel de risques professionnels. Il est demandé à la Douane de faire une présentation du PAP (Programme Annuel de Prévention), l'INSEE le prévoit à la rentrée.

FO Finances a demandé et obtenu la prise en compte du risque lié au travail en altitude (fiche 108). Ce risque concerne des Douaniers, des agents de la DGCCRF et de la DGFIP (géomètres).

DOCTRINE D'EMPLOI DES INSPECTEURS SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ISST)

Le nouveau projet de doctrine d'emploi des ISST intègre les amendements exprimés en CHSCT-M notamment la suppression de la notion de médiation.

La nouvelle doctrine d'emploi des ISST a été **adoptée** avec prise en compte des amendements (abstention de Solidaire).

LETTRE DE MISSION DES MEDECINS DE PREVENTION COORDONNATEURS NATIONAUX (MPCN)

FO Finances a demandé si les MPCN étaient dotés d'une assistance de type ARMP (Assistante Régionale à la Médecine de Prévention). Il existe bien une assistance exercée par un agent qui n'est pas à temps complet sur ce poste mais les deux MPCN bénéficient également de l'appui du bureau DRH3B.

La lettre de mission a été ensuite **adoptée l'unanimité**, elle constitue une première pour les MPCN qui jusqu'à présent, n'en possédaient pas.

LETTRE DE MISSION DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS DES CHSCT SPECIAUX

Dans cette lettre de mission, concernant les fonctions, le terme « le temps nécessaire » ne convenant pas sera réécrit et la notion de moyens matériels sera développée.

Ces modifications ayant été acceptées, la lettre de mission a été adoptée à l'unanimité. Celle-ci concerne les Secrétaires administratifs des **18 CHSCT Spéciaux des MEF** qui en étaient dépourvus. **Son existence constitue de ce fait une avancée.**

LES 18 CHSCT SPECIAUX CONCERNES

DGDDI	DGFIP	INSEE	LABORATOIRES
Aéroterrestre IDF	DISI Sud (Marseille)	Enquêteurs	SCL (Service Commun des laboratoires)
Aéronavale Antilles-Guyane	DISI SUD Ouest (Bordeaux)		
Aéronavale Nantes	DISI Ouest (Nantes)		
Aéronavale Marseille	DISI Paris-Champagne (Noisiel)		
Aéronavale Rouen	DISI Pays du Centre (Clermont)		
DNRED-SNDJ	DISI Nord (Lille)		
	DISI Est (Strasbourg)		
	DISI Rhône-Alpes (Lyon)		
	DISI Paris-Normandie (Versailles)		
	DIS (Direction Impôts Service)		

QUESTIONS DIVERSES

Echanges concernant les dysfonctionnements des CHSCT.

Après une année de recul, l'ensemble des Fédérations a relevé les difficultés rencontrées au niveau local concernant le fonctionnement des CHSCT. Mme Féjoz, Présidente du CHSCT-M a souligné, à juste titre, que chacun devait trouver ses marques au sein de ces instances nouvelles. Il existe actuellement des **dysfonctionnements ponctuels et des points de désaccords** (ex: l'expertise agréée, la notion de « projets importants »). **FO Finances** et les autres Fédérations considèrent qu'un premier échange sur tous les sujets qui bloquent est important et nécessaire pour avancer. Les présidents des CHSCT doivent appliquer la politique ministérielle et mettre en place un véritable dialogue social. Si les Directions estiment que la discussion sur les conditions de travail ne relèvent pas des CHSCT, il est alors important que le CHSCT-M en soit saisi. **La note d'orientation 2014 pourrait permettre de rappeler aux Présidents leur rôle et les textes à respecter.** Mme Féjoz a replacé les OS dans leur rôle d'alerte et a expliqué que la responsabilité de l'Administration est d'apporter une réponse à ces dysfonctionnements..

Le 13 novembre prochain un GT étudiera l'ensemble des dysfonctionnements touchant les CHSCT. Afin de préparer au mieux ce GT, FO Finances demande à ses militants de les lui transmettre le plus rapidement possible.

Risque amiante à Montargis.

Suite à la demande de la DGFIP une étude, remise le 25 juin dernier a été réalisée par le Service des Affaires Financières et Immobilières (SAFI qui dépend du Secrétariat Général) sur les zones à désamianter et sur l'évaluation de leur résistance au feu. Les grandes lignes de l'étude ont été présentées. Elle fait le constat que l'amiante est présente dans les revêtements des sol, le garde-corps de l'escalier central et le panneau de l'escalier central. L'étude relève le bon état de conservation des

sols. La toile décorative a percé des panneaux amiantés et il y a un risque de dégagement de fibre. Le rapport préconise le retrait de cette toile décorative.

Pour FO Finances et la CGT Finances le rapport évoqué est en retrait par rapport au vécu des agents sur le terrain : les dalles sont fragiles, fissurées alors que le rapport ne l'évoque pas. Il semblerait qu'il n'y ait eu ni analyse, ni carottage pour vérifier la résistance au feu. Face à une situation dangereuse pour leur santé, les agents attendent toujours un relogement. Le sujet sera évoqué plus précisément lors du Comité Experts Amiante du 17 octobre prochain.

Point sur l'incident concernant les armes des douaniers

- **A la suite de l'accident de tir** intervenu à Brest le 17 janvier dernier blessant légèrement au visage l'agent qui utilisait l'arme : **FO Finances a revendiqué** la réalisation d'une expertise indépendante et immédiate concernant toutes les armes des douaniers ; l'arrêt des vérifications faites par les douaniers moniteurs de tir (à la demande de la DGDDI) qui n'ont pas à assumer la responsabilité du danger et la saisine en ce sens, du CTR Douane et des CT concernés.

L'expertise du fournisseur réalisée en mars dernier met en avant un défaut d'entretien qui serait à l'origine de ces incidents, la qualité de l'acier n'étant pas remise en cause. Les rappels sur l'entretien ont été faits aussi bien pour les dotations individuelles que pour les dotations collectives. Une décision de prudence a été prise par la DGDDI : tous les trois ans ou tous les mille coups, les armes seront renvoyées à La Rochelle pour expertise.

L'expertise du fournisseur a été complétée par **l'expertise de l'APAVE**, organisme de contrôle indépendant spécialiste de la maîtrise des risques dont les conclusions laissent entendre que la composition de l'acier est conforme au cahier des charges. Concernant l'arme défectueuse, la dureté de l'alliage a soulevé un doute car cet acier est moins dur que les autres tout en restant conforme aux exigences reprises dans le cahier des charges. Cette constatation a tout de même soulevé une interrogation sur une disparité de la dureté entre les armes. Des mesures immédiates ont donc été prises: retrait du circuit des armes provenant de la barre d'acier la moins dure, comme de la barre précédente et de la suivante, soit 60 armes. La traçabilité du produit a permis de réaliser cette opération. Le fournisseur reste, quant à lui, sur sa position première. La DGDDI prend également la décision lors du contrôle des armes de **changer le ressort récupérateur**. **FO Finances** a fait remarquer que la formation à l'usage des armes, comme l'entretien et l'utilisation de ces dernières sont très cadrés tant par la législation que des recommandations en permanence actualisées.

La DGDDI enverra une réponse motivée au CHSCT-M et aux CHSCT de proximité ayant exercés leur droit d'alerte et a précisé que le sujet allait être étudié par son CTR/Santé Sécurité au Travail. **Dans l'intérêt des douaniers FO Finances et son syndicat national FO-Douane, suivent ce dossier de près.**

Douane : intervention FO Finances concernant le « go fast »

Il est d'autres moyens matériels qui paraissent anodins mais qui peuvent se révéler aussi dangereux que les « sig sauer » (pistolets semi-automatiques), il s'agit des véhicules. Les nouvelles méthodes de contrôles appelées **contrôles dynamiques** peuvent, en effet générer des comportements inattendus et dangereux de la part des infracteurs. L'exemple de l'incident qui s'est déroulé à Narbonne au mois de juin nous interpelle fortement. Certes dans le cadre des CHSCT, des stages de conduite en situation extrême ont été sollicités et réalisés par un certain nombre de douaniers. Pourtant **FO Finances** souhaite que la direction des Douanes poursuive une réflexion sur les enjeux et risques engendrés par ces méthodes de contrôles qui viennent se substituer aux contrôles en point fixe. Même si les représentants de cette direction pensent que l'intervention des douaniers à Narbonne s'est déroulée

dans les règles de sécurité optimales; ce dont nous ne doutons pas puisque devant la vitesse excessive du fuyard, les douaniers avaient cessé leur poursuite, il en reste pas moins vrai qu'une réflexion sur l'opportunité de ce type de sélection de véhicule et d'intervention en plein flux de circulation est indispensable. En juin dernier c'est un conducteur de 38 ans qui a laissé sa vie sur cette autoroute, ceci n'aurait jamais dû arriver. La réflexion très pertinente du représentant de la douane qui ajoute que le service a des moyens d'intercepter sans poursuite à vue un véhicule qui a ce type de comportement nous conforte dans le sens que les contrôles dynamiques réalisés par repérages en circulation doivent être soumis à des règles strictes de sécurité.

Point d'étape sur le rapport ENEIS.

De nombreuses difficultés de réintégration des agents, après une absence pour raisons de santé (principalement CLM ou CLD), ont été constatées. A la demande du Comité Consultatif pour la Diversité et l'Egalité Professionnelle, le CHSCT-M a accepté de financer une étude sur le retour au travail de ces agents. L'objectif est de recenser à la fois les dysfonctionnements susceptibles d'engendrer une discrimination, ainsi que les bonnes pratiques, afin de réaliser un plan d'actions ministériel. L'étude, pilotée par le bureau Santé Sécurité au travail à la DRH du Secrétariat Général, a été réalisée entre juin 2011 et mai 2012, suite à appel d'offre, par le cabinet *Enéis Conseil*, spécialisé dans la gestion de la Santé au Travail dans la Fonction Publique. **FO Finances** et les camarades FO du terrain se sont particulièrement engagés dans cette concertation. L'« *étude visant à recenser les risques de discrimination liés à la santé lors du retour au travail* » a été présentée lors du CHSCT-M du 11 juillet 2012. Elle propose un « *plan d'actions inter-directionnel* » décliné en 13 actions réparties en 3 rubriques : « *la structuration du dispositif général et la coordination des acteurs* » ; « *information et formation des acteurs* » ; « *information et sensibilisation des agents* ».

Résolution votée à l'unanimité par le CHSCT-M du 4 juillet :

« *Lors de sa délibération le 30 octobre 2012, le CHSCT Ministériel avait demandé un groupe de travail sur la Santé au Travail en s'appuyant sur un certain nombre de textes et rapports dont l'étude ENEIS Conseil portant sur « le retour au travail des agents après absence au travail pour raison de santé ». Ce GT a bien eu lieu le 30 mai 2013 mais le document communiqué sur le suivi du plan d'actions ne présentait aucun contenu et se résumait à des actions de communication ou de formation décidées par le seul Comité de pilotage dirigé par le délégué à la Diversité. Et contrairement à notre demande initiale, le CHSCT M n'y a jamais été associé. Le Ministère a manqué là une belle occasion de commencer à décliner des mesures immédiates et concrètes pour les agents. En conséquence, les représentants du CHSCT Ministériel exigent que les propositions contenues dans le rapport ENEIS soient débattues au sein de ce Comité ».*

Interventions FO Finances concernant la Seine Saint Denis, le Val-de-Marne, l'Oise et la Guyane.

93 : FO Finances a évoqué les locaux particulièrement dégradés du Centre des Finances Publiques du Blanc Mesnil et a eu l'assurance que les agents seront bien relogés et consultés sur les choix.

94 : FO Finances a dénoncé les dysfonctionnements concernant le CHSCT du Val-de-Marne. L'ensemble des dysfonctionnements sera évoqué le 13 novembre.

60 : FO Finances a dénoncé l'état déplorable de certains locaux en particulier des toilettes de Senlis et de Beauvais Municipale et du site de Noailles.

Guyane : FO Finances est intervenue pour dénoncer le fait que faute de crédits la DFIP de Guyane a décidé de supprimer le ménage sur certains sites de même que le nettoyage des sanitaires certains jours et ce en pleine maladie de la dengue !

Logiciel « RIALTO Investigations »

FO Finances a rappelé que FO-DGFIP s'était prononcé pour la suspension de l'utilisation de ce logiciel et a renvoyé le sujet aux débats en CTR. La CGT Finances a fait de même.

Le retour d'expérience de la SNCF concernant l'informatisation du dossier médical des agents

Un point d'information concernant du logiciel SANTR@L qui permet l'informatisation du dossier médical personnel des 170 000 agents de la SNCF a été présenté, après 5 ans de mise en œuvre afin de **nourrir les réflexions des Ministères Economiques et Financiers sur le sujet**. Le logiciel **permet de gérer** les visites médicales tous les deux ans et les 90.000 visites médicales périodiques et occasionnelles des agents avec 149 cabinets médicaux pour 134 médecins, 400 infirmières et infirmiers, 508 spécialistes, 602 CHSCT et 33 Comités d'Entreprise. Les accidents de travail, la prévention des risques professionnels, sont pris en compte et l'agenda des médecins est en ligne. Le logiciel permet d'obtenir la traçabilité des expositions et la mise en œuvre du suivi post-exposition et post-professionnel. La notion de pénibilité est en train d'y être intégrée. Les données permettent de produire les différents rapports d'activité, les bilans sociaux. Par sécurité, les **données médicales sont cryptées**. L'accès aux dossiers médicaux est limité aux médecins. La sauvegarde des données est faite à part. Une base gère les login et les mots de passe, une deuxième base gère les données administratives. Il a été rappelé que le dossier médical appartient à l'agent, le transfert de dossier peut se faire en cas de mutation.

Pour FO Finances, le dossier médical des agents doit être sécurisé, le secret médical et la confidentialité doivent être respectés, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de la Santé (HAS). Les MEF sont actuellement en réflexion sur ce délicat sujet et d'autres intervenants seront auditionnés.

INTANCE INFORMELLE UNE AVANCEE IMPORTANTE POUR LA NOUVELLE CALEDONIE !

Les demandes de financement des actions de prévention des agents des Ministères Economiques et Financiers (MEF) au sein des DDI et des DIRECCTE ainsi que les agents MEF de la Nouvelle Calédonie, ont été examinées à la suite de ce CHSCT-M.

8 demandes sur 10 ont été acceptées, elles concernent les agents de la DGCCRF exerçant dans certaines DDPP (Loire Atlantique, Eure, Côte d'or et Isère), dans les DDCSPP de Mayenne et Ardèche et dans la DIRECCTE de Bretagne.

FO Finances a défendu les demandes de financement d'actions de prévention formulées par la **Nouvelle Calédonie** et continue de revendiquer la mise en place d'un CHSCT et des crédits correspondants pour les Calédoniens.

- **Première avancée** : 8 projets d'actions de prévention sur les 16 présentés, ont été adoptés par l'instance informelle, ils **seront imputés sur les crédits 2013**.

- **FO Finances qui a multiplié les demandes de crédits pour la Nouvelle Calédonie a obtenu un nouvel acquis** : les **CT seront dotés en 2014 de crédits** dont le montant sera **équivalent à la dotation budgétaire** dont le CHSCT Calédonien qui n'existe pas encore, devrait bénéficier en fonction du nombre d'agents.

N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES, PROBLEMES DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU MIEUX LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.

